



Convention particulière entre

le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

et

l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE),

complétant la convention CIEP-AEFE-MLF du 29 janvier 2013

Article 1 – Objectifs généraux

En complément du partenariat engagé entre le CIEP et l'AEFE pour le développement du DELF et du DALF dans les classes homologuées des établissements d'enseignement français à l'étranger, les deux parties conviennent de développer leur partenariat dans des domaines intéressant la formation, l'enseignement bilingue et l'accueil de séminaires de l'AEFE au CIEP. Ces points sont précisés dans les articles suivants.

Article 2 - Programme d'appui aux associations FLAM (Français langue maternelle)

L'AEFE, opérateur public pour l'appui aux associations FLAM, sollicitera le CIEP afin de répondre aux besoins en formation des intervenants de français langue maternelle exerçant à l'étranger dans des associations FLAM.

Dans ce cadre, le CIEP élaborera des réponses aux demandes de formation correspondantes, qui pourront prendre la forme :

- de contributions identifiées sous timbre 'CIEP' à la rubrique du site internet de l'AEFE dédiée aux associations FLAM et qui visera à favoriser la diffusion des ressources et la mutualisation des pratiques ;
- de formations dans les zones d'implantation des associations ou à Paris ou à Sèvres ;
- d'interventions ou formations dans le cadre de séminaires des associations FLAM.



Le CIEP et l'AEFE collaboreront étroitement :

- pour définir, sur la base des indications émanant des postes, les besoins des associations FLAM selon les problématiques liées au contexte géographique et culturel, au public accueilli et aux compétences des intervenants;
- pour rédiger le cahier des charges.

Afin de répondre au plus près aux besoins en formation, l'AEFE s'engage à communiquer au CIEP toutes les informations nécessaires concernant le dispositif et les associations FLAM.

Article 3 - Enseignement bilingue

Le CIEP intervient dans la mise en œuvre de l'appui à l'enseignement bilingue francophone à l'étranger par la gestion d'un site Internet *Le Fil du bilingue* et l'organisation de séminaires, dans le cadre de partenariats avec le ministère des Affaires étrangères et l'Institut français.

L'AEFE est chargée de la mise en œuvre du « LabelFrancEducation » qui prévoit notamment la création d'un site Internet dédié. Certains établissements bilingues francophones figurant dans la cartographie du site Internet Le fil du bilingue sont appelés à être labellisés.

Les deux établissements conviennent de coordonner leurs actions dans ce domaine.

Article 4 – Séminaires AEFE hébergés au CIEP

Le CIEP s'engage à accorder la priorité à l'AEFE pour l'accueil et l'hébergement des séminaires professionnels organisés annuellement par l'agence — séminaire des nouveaux collaborateurs AEFE (mai), séminaire des enseignants AEFE à mission de conseil pédagogique (juillet), etc. — sous réserve de ses capacités et de la confirmation des dates de séminaires au plus tard le 30 septembre de l'année civile précédant les séminaires.

Article 5 - Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une période de trois ans. Il peut être dénoncé par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

Fait à Sèvres, le 29 janvier 2013

François Perret

Directeur

Pour l'AEFE

WYND'

nne-Marie Descôtes

Directrice